

# JE COTISE À VALHOR POURQUOI ?

Je produis,  
commercialise ou assure  
des prestations mettant  
en œuvre des végétaux  
d'ornement... alors je cotise  
à VALHOR.

**J'adhère à une organisation professionnelle.** Suis-je exonéré.e de la cotisation VALHOR ?

**NON**

Si j'adhère à une organisation professionnelle adhérente à VALHOR, je bénéficie de ses propres services. Elle ne reverse pas ma cotisation à VALHOR.

**Les supermarchés, les magasins de décoration et de bricolage** cotisent-ils à VALHOR ?

**OUI**

Toute enseigne de la grande distribution qui vend des végétaux d'ornement, même si ce n'est pas son activité principale, s'acquitte de la cotisation VALHOR.



## QUESTIONS D'ÉGALITÉ

**Je n'ai pas de point de vente.** Dois-je payer la cotisation VALHOR ?

**OUI**

Tout site internet spécialisé ou non, plateforme de vente en ligne, chaîne de transmission florale, entreprise de décoration florale sans surface de vente physique vendant des végétaux d'ornement, cotise à VALHOR.

**Je ne vends pas toute l'année des végétaux.** Ma cotisation est-elle fixée en fonction de ma période d'activité ?

**NON**

Même si je vends des végétaux de façon occasionnelle, je verse une cotisation annuelle calculée en fonction de la surface de mon établissement si j'en ai un ou de mon chiffre d'affaires si je vends en ligne ou suis intermédiaire de commerce.

# VALHOR DÉFEND MES INTÉRÊTS

**ME DÉDIE** un espace pro  
qui met en réseau tous les  
professionnels du végétal  
et me donne accès à des outils  
et services qui me sont réservés.

**M'ACCOMPAGNE**  
pour adapter  
mes méthodes de travail  
et améliorer ma logistique, ma  
gestion du plastique, répondre aux  
exigences environnementales  
et de responsabilité sociétale  
de mon entreprise.

**ESPACE PRO  
VALHOR**



## QUE VALH

SCANNEZ-MOI  
TOUS LES



JE M'AN



## **ENCOURAGE** mon activité

par des actions de communication nationales et des opérations événementielles qui incitent à l'achat de végétaux.

# FAIT VALHOR ?

POUR OBTENIR  
PLUS DE DÉTAILS



BONNE



## **M'INFORME** pour adapter ma stratégie commerciale

avec les newsletters VALHOR INFO, VALHOR EN VEILLE et les réseaux sociaux qui m'apportent des informations spécifiques à mon activité, les derniers textes réglementaires, les résultats d'études pour connaître ma clientèle.



## **VALORISE** mon métier et mon savoir-faire

en soutenant des concours fleuristes, des démonstrations florales et en sensibilisant le grand public, ou en mettant en lumière les professionnels du paysage.



## **DÉVELOPPE** la valeur de mon offre végétale et de mes services

en soutenant des labels et certifications de qualité et des projets de recherche et d'innovation en matière de végétal et de paysage.



Comme de nombreuses filières en France,  
celle de l'horticulture, de la fleuristerie  
et du paysage a son interprofession,  
depuis 1998 : VALHOR

**VALHOR** représente et défend auprès des pouvoirs publics les intérêts de tous les professionnels qui produisent, commercialisent ou mettent en œuvre des végétaux d'ornement.

Dix organisations professionnelles sont réunies au sein de VALHOR. Elles ont ainsi plus de poids auprès des pouvoirs publics et mènent des actions collectives qu'elles ne peuvent porter seules.

**grossistes**  
**entrepreneurs du paysage**  
**services de vente en ligne**  
**pépiniéristes**  
**libres-services agricoles**  
**courtiers horticulteurs**  
**intermédiaires de commerce**  
**fleuristes et autres détaillants**  
**paysagistes concepteurs**  
**semenciers jardinerie**

**UNE COTISATION OBLIGATOIRE** - Toutes les entreprises sont redevables de la cotisation du seul fait de l'exercice de leur activité dans le domaine de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (selon l'article L.632-6 du code rural et de la pêche maritime).

**VALHOR**  
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

contact@valhor.fr  
www.valhor.fr

**SCANNEZ-MOI POUR  
SAVOIR TOUT CE QUE  
M'APPORTE VALHOR**

